

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2019

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CHAMPION, CUREAUDEAU, HUBERT, IMHOFF et Mmes BERNET-CARAMAN, CLÉMOT.

Absentes excusées : Mmes AUDEBRAND, BOURSIN, NIVELLE, ROBINEAU.

Rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activités 2018 de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Le conseil municipal a décidé de procéder à la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité et a chargé le Maire de passer commande avec un tiers de télétransmission homologués par le ministère de l'intérieur.

Participation à la protection sociale des agents

Le conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de soumettre le projet de mise en place d'une participation communale à la protection sociale complémentaire au comité technique paritaire.

Coupe de bois en 2020

Le Conseil municipal a approuvé l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupe dite « réglée »**) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (proposition)
Forêt communale des Ulmes	3.A	14.00	Amélioration Bois Moyen	VENTE

Et le conseil a choisi la vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré

Assiette pour la taxation 2020

Le conseil a décidé de ne pas modifier les délibérations d'assiette applicables à la commune.

Lotissement du Clos de la Maligny

1) Vente de la parcelle cadastrée « section ZE n°770 (lot n°1)

Compte-tenu de la qualité du terrain constituant le lot numéro 1 du lotissement du Clos de la Maligny, cadastré : section ZE 770, qui nécessite des fondations adaptées et des suggestions particulières, pour la construction d'une habitation et entraîne en conséquence un surcoût pour les acquéreurs,

le conseil municipal a décidé de corriger le prix de cession dudit terrain initialement fixé par délibération du Conseil en date du 18 juillet 2012 et de l'arrêter comme suit :

Prix HT : 15 371,00 euros

TVA sur marge : 2 817,67 euros

Prix TTC : 18 188,67 euros, sous réserve d'éventuelles modifications du taux de TVA

2) Réflexion sur la division de la parcelle cadastrée « section ZE n° 771 (lot n°2)

Le conseil a décidé de demander une étude de sol de la partie inférieure non faite lors de la première étude.

Questions diverses

Elections municipales 15 et 22 mars 2020